



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

### Section 1 - IDENTIFICATION DE PRODUIT ET COMPAGNIE

**Nom du produit**

Platia™

**Synonymes**

Verre flotté à miroir.

**Famille chimique**

Verre

**Description du produit**

Ce matériel est considéré comme un 'article'. L'utilisation finale dépend de la forme et de la conception fabriquées et cet article ne présente pas un danger d'exposition dans des conditions normales.

**Usage du produit Usage Recommandé**

Verre. Cette substance est un article.

**Restrictions d'utilisations**

Aucun connu.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Vitro Flat Glass LLC (Vitro)

400 Guys Run Road

Cheswick, PA 15024

Téléphone: Technical Phone Number: 1-855-887-6457 (9:00 AM – 4:00 PM EST)

Numéro d'appel d'urgence: Emergency Phone Number: 1-866-290-7653

### Section 2 - Identification des Risques

**Classification conformément à l'Annexe 1 du Règlement sur les Produits Dangereux (HPR) (DORS / 2015-17)**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Éléments d'étiquetage SGH**

**Symbole(s)**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**SIGNAL MOT**

Aucun besoin en fonction de critères de classification

**Mention(s) de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Énoncés des précautions**

**Prévention**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Réponse**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Stockage**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers**

Le ponçage et le meulage de cet article peuvent générer des particules de poussières nuisibles. Les poussières du ponçage et du meulage peuvent être irritantes pour les yeux et l'appareil respiratoire.

### Section 3 - Composition / Information sur les Ingrédients



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

CAS	Nom du Composant	Pour cent
65997-17-3	Verre	60-100
1314-13-2	Zinc (oxyde de)	0.122-0.237
155-04-4	Zinc mercaptobenzothiazole	0.056-0.108
7440-22-4	Argent (métal)	0.007-0.013

### Indications diverses

Données réglementaires relatives aux ingrédients: Ce produit est susceptible d'être réglementé et encadré par des limites d'exposition telles qu'identifiées dans la Section 8. Le traitement de cet article peut produire des poussières ou des fumées qui sont considérées comme dangereuses. Les activités qui génèrent de la poussière de ces produits de verre revêtu doivent être évaluées pour déterminer si des limites d'exposition réglementaires sont dépassées. Si des limites d'exposition sont dépassées pour la poussière ou le métal, des contrôles d'ingénierie appropriés (p. ex., ventilation/filtres HEPA) et un équipement de protection individuelle (p. ex., respirateurs) doivent être fournis. Composition consistant principalement d'oxydes de silicium avec des quantités moindres d'autres oxydes sélectionnés communs aux verres sodo-calciques, fusionnés dans un état vitreux amorphe. Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots. On ne retrouve aucun ingrédient supplémentaire présent qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur ou dans les concentrations applicables, est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui, par conséquent, nécessite d'être rapporté dans la présente section.

### Section 4 - Premiers soins

#### Inhalation

(Poussière de ponçage ou de meulage): Peut causer une irritation mécanique passagère. Emmener la personne vers une atmosphère non-contaminée. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### Peau

(Poussière de ponçage ou de meulage): Peut causer une irritation mécanique passagère. Les coupures ou les abrasions doivent être traitées sans attendre par un nettoyage minutieux de la zone affectée.

#### Yeux

(Poussière de ponçage ou de meulage): En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

#### Ingestion

Ne constitue pas une voie probable d'exposition. Toutefois, si la matière est ingérée, les particules de verre peuvent causer des blessures. Ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin. (Poussière de ponçage ou de meulage): Peut causer une irritation mécanique passagère.

#### Symptômes/Effets les Plus Importants

##### Aiguë

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

##### Différés

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

#### Note aux Physiiciens

Traitement symptomatique.

### Section 5 - Lutte contre Incendie Mesures



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

### Moyens d'extinction

#### Procédé d'Extinction Adéquat

Utiliser des méthodes pour l'incendie environnant.

#### Moyens Extinction Inadéquat

Aucun(e) identifié(e).

### Dangers Particuliers Liés au Produit Chimique

Ce matériau ne brûle pas.

### Produits Dangereux Résultant de la Combustion

Aucun connu.

### Mesures de Lutte contre l'Incendie

Éloignez la substance du foyer d'incendie s'il est possible de le faire sans danger. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée et continuer bien après que le feu soit éteint.

### Équipement de Protection Spécial et Précautions pour les Pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

## Section 6 - Procédures en cas de déversement

### Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle (voir la section 8).

### Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient à déchets dédié et correctement étiqueté. Éviter de soulever de la poussière. Récupérer les bris ou la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Stocker dans un récipient fermé. Les réglementations varient. Consulter les autorités locales avant d'éliminer le produit. Les produits en verre peuvent être recyclés.

### Précautions environnementales

Ne pas déverser dans les égouts sanitaires, les égouts ou les eaux de surface.

## Section 7 - Manipulation et Entreposage

### Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

(Poussière de ponçage ou de meulage): Ne pas inhaler les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter la génération de poussières en suspension. Il faudrait instaurer un entretien ménager de routine pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir section 8). Les arêtes vives de verre peuvent causer des blessures mécaniques. Un contact avec des arêtes rugueuses ou vives peuvent causer des coupures ou une abrasion. Il faut faire preuve de prudence avec des éléments tranchants ou lourds. Il faut répondre à ces préoccupations en matière de sécurité avec un équipement de protection individuelle approprié pour se protéger contre les arêtes vives, y compris celles formées par une fracture accidentelle du verre pendant la manutention. Le ponçage (également appelé sertissage ou façonnage de bords) de toute arête vive de verre pour produire des arêtes arrondies réduit également les dangers d'être coupé par des arêtes vives..

### Conditions Nécessaires pour Garantir la Sécurité du Stockage, y Compris Toute Incompatibilité

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Stocker dans un endroit sec à l'abri d'une humidité excessive et des gaz d'échappement des chariots élévateurs et autres équipements similaires. Supporte le verre sur les deux côtés dans des caisses, lorsque stockées verticalement. Les emballages et les caisses ouvertes de verre doivent être stockées à un angle d'inclinaison de 3° à 5° pour empêcher le verre de tomber vers l'avant.

### Matériaux Incompatibles



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

Aucun connu.

### Section 8 - Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

#### Limites d'exposition des ingrédients

Verre	65997-17-3
Alberta	10 mg/m3 TWA (total) ; 3 mg/m3 TWA alvéolaire [respirable] (liés à la Particules non classifiées autrement)
Colombie Britannique	10 mg/m3 TWA (poussières nuisibles ) total poussière ; 3 mg/m3 TWA (poussières nuisibles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
Manitoba	10 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé ; 3 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé (liés à la Particules non classifiées autrement)
Nouveau-Brunswick	3 mg/m3 TWA matière particulaire ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction alvéolaire [respirable] ; 10 mg/m3 TWA matière particulaire ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction inhalable (liés à la Particules non classifiées autrement)
Territoires du Nord-Ouest	10 mg/m3 TWA (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 3 mg/m3 TWA (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
	20 mg/m3 STEL (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 6 mg/m3 STEL (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
Nouvelle-Écosse	10 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé ; 3 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé (liés à la Particules non classifiées autrement)
Nunavut	10 mg/m3 TWA (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 3 mg/m3 TWA (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
	20 mg/m3 STEL (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 6 mg/m3 STEL (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
Ontario	10 mg/m3 TWA inhalables ; 3 mg/m3 TWA alvéolaire [respirable] (liés à la Particules non classifiées autrement)
Île-du-Prince-Édouard	10 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé ; 3 mg/m3 TWA particules respirables, recommandé (liés à la Particules non classifiées autrement)
Québec	10 mg/m3 TWAEV (y compris poussière, particules inertes ou nuisibles ;ne contenant pas d'amiante et < 1% de silice cristalline ) total poussière (liés à la Particules non classifiées autrement)



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

Saskatchewan	10 mg/m <sup>3</sup> TWA (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 3 mg/m <sup>3</sup> TWA (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
	20 mg/m <sup>3</sup> STEL (insolubles ou peu solubles ) Fraction inhalable ; 6 mg/m <sup>3</sup> STEL (insolubles ou peu solubles ) fraction respirable (liés à la Particules non classifiées autrement)
Yukon	30 mppcf TWA poussière ou fibreux ; 10 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière ou fibreux
ACGIH:	10 mg/m <sup>3</sup> TWA particules respirables, recommandé ; 3 mg/m <sup>3</sup> TWA particules respirables, recommandé (liés à la Particules non classifiées autrement)
<b>Zinc (oxyde de)</b>	<b>1314-13-2</b>
Alberta	2 mg/m <sup>3</sup> TWA alvéolaire [respirable]
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL alvéolaire [respirable]
Colombie Britannique	2 mg/m <sup>3</sup> TWA alvéolaire [respirable]
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL alvéolaire [respirable]
Manitoba	2 mg/m <sup>3</sup> TWA matière particulaire respirable
Nouveau-Brunswick	10 mg/m <sup>3</sup> TWA matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant moins de <1 % de silice cristalline, poussière ; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA fumée
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL fumée
Territoires du Nord-Ouest	2 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière et fumées; fraction respirable
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL poussière et fumées; fraction respirable
Nouvelle-Écosse	2 mg/m <sup>3</sup> TWA matière particulaire respirable
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL matière particulaire respirable
Nunavut	2 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière et fumées; fraction respirable
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL poussière et fumées; fraction respirable
Ontario	2 mg/m <sup>3</sup> TWA alvéolaire [respirable]
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL alvéolaire [respirable]
Île-du-Prince-Édouard	2 mg/m <sup>3</sup> TWA matière particulaire respirable



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

	10 mg/m3 STEL matière particulaire respirable
Québec	10 mg/m3 TWAEV (ne contenant pas d'amiante et < 1% de silice cristalline ) total poussière ; 5 mg/m3 TWAEV fumée
	10 mg/m3 STEV fumée
Saskatchewan	2 mg/m3 TWA poussière et fumée, fraction respirable
	10 mg/m3 STEL poussière et fumée, fraction respirable
Yukon	5 mg/m3 TWA fumée ; 30 mppcf TWA poussière ; 10 mg/m3 TWA poussière
	10 mg/m3 STEL fumée
ACGIH:	2 mg/m3 TWA matière particulaire respirable
	10 mg/m3 STEL matière particulaire respirable
<b>Argent (métal)</b>	<b>7440-22-4</b>
Alberta	0.1 mg/m3 TWA
Colombie Britannique	0.01 mg/m3 TWA
	0.03 mg/m3 STEL
Manitoba	0.1 mg/m3 TWA poussière et fumer
Nouveau- Brunswick	0.1 mg/m3 TWA
Territoires du Nord-Ouest	0.1 mg/m3 TWA (métal )
	0.3 mg/m3 STEL (métal )
Nouvelle-Écosse	0.1 mg/m3 TWA poussière et fumer
Nunavut	0.1 mg/m3 TWA (métal )
	0.3 mg/m3 STEL (métal )
Ontario	0.1 mg/m3 TWA poussière et fumer
Île-du-Prince- Édouard	0.1 mg/m3 TWA poussière et fumer



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

Québec	0.1 mg/m3 TWAEV
Saskatchewan	0.1 mg/m3 TWA
	0.3 mg/m3 STEL
Yukon	0.01 mg/m3 TWA
	0.03 mg/m3 STEL
ACGIH:	0.1 mg/m3 TWA poussière et fumer

### ACGIH - Valeurs Limites d'Exposition- Les Indices Biologiques d'Exposition (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques à l'un des composants de ce produit.

### Mesures d'ingénierie

Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système de ventilation par aspiration à la source approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Le système de ventilation doit être muni d'un filtre HEPA (haute efficacité contre les particules dans l'air) avec une efficacité supérieure à 99,9 %.

### Mesures de Protection Individuelle, telles qu'un Équipement de Protection Individuelle

#### Protection yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

#### Protection de la Peau

Porter des gants de travail appropriés, en cuir ou autres, si requis par le type d'opération. L'emploi de combinaisons est recommand.

#### Protection Respiratoire

(Poussière de ponçage ou de meulage). En cas de dépassement des niveaux permis, utiliser un respirateur contre la poussière approuvé par le NIOSH. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou attendus, la dangerosité du produit et les limites de fonctionnement en toute sécurité du respirateur choisi.

#### Gants Recommandations

On recommande le port de gants anti-lacérations.

#### Matériels Protectifs

Adopter les pratiques d'hygiène appropriées lors de la manipulation de cette substance, y compris le changement et le blanchissage des vêtements de travail après utilisation.

## Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE

<b>Apparence</b>	transparent verre	<b>Etat physique</b>	solide
<b>Odeur</b>	inodore	<b>Couleur</b>	Pas disponible
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion</b>	685 - 740 °C	<b>Point d'ébullition</b>	Pas disponible



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

<b>Plage d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible	<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de la vapeur (air=1)</b>	Pas disponible	<b>Densité (eau=1)</b>	Pas disponible
<b>Solubilité d'Eau</b>	(Insoluble )	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible	<b>Viscosité, cinématique</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Pas disponible	<b>Densité</b>	2.5 g/cm3
<b>Forme Physique</b>	solide	<b>Masse moléculaire</b>	Pas disponible

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun danger prévu.

#### Stabilité chimique

Stable.

#### Possibilité de Réactions Dangereuses

Aucun connu.

#### Conditions à Éviter

Aucun connu.

#### Matériaux Incompatibles

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

### Section 11 - Informations Toxicologiques

#### Renseignements sur les Voies Possibles d'Exposition

##### Inhalation





## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

(Poussière de ponçage ou de meulage): Les poussières de ce produit peuvent entraîner une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. En cas d'inhalation massive, les poumons peuvent être endommagés.

### Contact cutané

(Poussière de ponçage ou de meulage): La poussière ou la poudre peut irriter la peau. Le friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau.

### Contact oculaire

(Poussière de ponçage ou de meulage): La poussière ou la poudre peuvent irriter le tissu oculaire. Le frottement peut entraîner l'abrasion de la cornée.

### Ingestion

(Poussière de ponçage ou de meulage). Peut entraîner une irritation temporaire de la gorge, de l'estomac et de l'appareil gastro-intestinal.

### Toxicité aiguë et chronique

(Poussière de ponçage ou de meulage): Les poussières de ce produit peuvent entraîner une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'ingestion peut causer une irritation passagère de la gorge, de l'estomac et de l'appareil gastro-intestinal. L'inhalation peut causer une toux, une irritation du nez et de la gorge, ainsi que des étournements. Des expositions plus élevées peuvent provoquer des difficultés respiratoires, une congestion et un serrement de la poitrine. En cas d'inhalation massive, les poumons peuvent être endommagés.

### Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et les suivants points finals sélectionnés sont publiés:

#### Zinc (oxyde de) (1314-13-2)

DL50 Oral Rat >5000 mg/kg (dans l'eau ;aucun décès n'a été observé )

#### Zinc mercaptobenzothiazole (155-04-4)

DL50 Oral Rat 5505 mg/kg

Dermique DL50 Lapin >2000 mg/kg (aucun décès n'a été observé )

#### Argent (métal) (7440-22-4)

DL50 Oral Rat >5000 mg/kg

Dermique DL50 Rat >2000 mg/kg (mâles )

### Données sur la toxicité des produits

#### Estimation de Toxicité Aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
voie orale	> 2000 mg/kg

### Effets immédiats

(Poussière de ponçage ou de meulage): La poussière ou la poudre peuvent irriter les yeux, la peau, les voies respiratoires et le tube digestif.

### Effets retardés

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

### Données sur l'Irritation et la Corrosivité

(Poussière de ponçage ou de meulage): irritation des voies respiratoires, irritation cutanée, irritation oculaire.

### Sensibilisation Respiratoire

Aucune information disponible pour ce produit.

### Sensibilisation Cutanée

Aucune information disponible pour ce produit.

### Cancérogénicité des ingrédients

Aucun des composants de ce produit sont listés par ACGIH, IARC, NTP, DFG ou OSHA.

### Mutagénicité des Cellules Germinales



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

Aucune information disponible pour ce produit.

### Données oncogènes

Aucune donnée disponible

### Toxicité pour la Reproduction

Aucune information disponible pour ce produit.

### Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

Aucun organe cible identifié.

### Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Aucun organe cible identifié.

### Risque d'aspiration

Aucune information disponible pour ce produit.

### Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition

Aucune donnée disponible.

### Données Additionnels

Dans des conditions normales d'utilisation pour ce produit, la probabilité d'inhaler ou d'ingérer les quantités nécessaires pour que des effets néfastes se produisent est très faible.

## Section 12 - Informations Écologiques

### Ecotoxicité

Aucune information disponible pour ce produit.

### Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Argent (métal)	7440-22-4
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 0.00155 - 0.00293 mg/L [statique ] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.0062 mg/L [coule à travers ] ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 0.064 mg/L [statique ]
Invertébré:	EC50 48 h Daphnia magna 0.00024 mg/L [Statique ] EPA

### Toxicité sur les poissons

Aucune information disponible.

### Bioaccumulative Potentiel

Aucune information disponible pour ce produit.

### Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

## Section 13 - Élimination des Résidus

### Méthodes Traitement

Les déchets doivent être manipulés conformément à toutes les réglementations applicables. La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque c'est possible.

## Section 14 - INFORMATION TRANSPORT

### Information IATA:

Indications diverses: Non réglementé comme une marchandise dangereuse

Information ICAO:



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

**Indications diverses:** Non réglementé comme une marchandise dangereuse

Information IMDG:

**Indications diverses:** Non réglementé comme une marchandise dangereuse

**Information DOT (É.-U.):**

**Indications diverses:** Non réglementé comme une marchandise dangereuse

Information TMD:

**Indications diverses:** Non réglementé comme une marchandise dangereuse

**Code international des produits chimiques en vrac**

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

### Section 15 - Données réglementaires

#### Règlement du Canada

##### Liste des substances d'intérêt prioritaire - CESP

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

##### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

##### Conseil des Ministres de l'Environnement - Recommandations pour la Qualité des Sols

Argent (métal)	7440-22-4
Résidentiel et Parkland	20 mg/kg (poids sec )

##### Conseil des Ministres de l'Environnement - Recommandations pour la Qualité de l'Eau

Argent (métal)	7440-22-4
La vie Marine Aquatique	7.5 µg/L (exposition à court terme, les lignes directrices ne n'appliquent pas aux nanoparticules d'argent )

#### Régulations Fédéral des États- Unis

Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être identifiés en vertu de SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b), et/ou nécessiter un plan de sécurité des procédés OSHA.

Argent (métal)	7440-22-4
SARA 313:	1 % de concentration à peine
CERCLA :	1000 lb finale RQ (il n'est pas requis à déclarer les rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 µm ); 454 kg finale RQ (il n'est pas requis à déclarer les rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 µm )

#### Section 311/312 de SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) Catégories de déclaration 2016

**Santé Aiguë:** Oui **Santé Chronique:** Oui **INCENDIE:** Non **Pression:** Non **RÉACTIVITÉ:** Non

## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

**Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires**

**Verre (65997-17-3)**

EU	CA	UE	A U	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI- Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon )
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Ou i	Oui

**Zinc (oxyde de) (1314-13-2)**

EU	CA	UE	A U	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI- Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon )
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Ou i	Oui

**Zinc mercaptobenzothiazole (155-04-4)**

EU	CA	UE	A U	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI- Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon )
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Ou i	Oui

**Argent (métal) (7440-22-4)**

EU	CA	UE	A U	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI- Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon )
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Ou i	Oui

**Section 16 - Autres Renseignements**



## Fiche Signalétique

Nom du produit: Platia™

N° de FS: 01051\_Canada

### Classement des dangers selon la NFPA

Santé: 1 INCENDIE: 0 Instabilité: 0 AUTRE:

Degré du danger: 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

### Date de publication

8/23/2018

### Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie \*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgaration des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrète; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon) ); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada).

### Renseignements divers

#### Désistement

Le fournisseur ne donne aucune garantie que ce soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Tout produit acheté est vendu sur l'hypothèse que l'acheteur doit déterminer la qualité et la salubrité du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour les dommages secondaires, indirects, ou tous autres découlant de l'utilisation ou la mauvaise utilisation de ce produit. Aucune information fournie n'est réputée pour être une recommandation d'utiliser un produit en conflit avec les droits de brevet existants.



## Fiche Signalétique

**Nom du produit: Platia™**

**N° de FS: 01051\_Canada**